

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2012 À 10H00 AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

Étaient présents :

Le maire	Luc Trépanier
Les conseillers	Laurent Barbé
	Jake Chadwick
	Jean Dubois
	Marc Fredette
	Stephen Lloyd
	Bruce MacNab
	Caroline Dion
La secrétaire-trésorière et directrice générale	

1. Résolution 2012-85 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2012-86 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2012

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Bruce MacNab , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2012 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Rien à signaler.

3.2 Correspondances

Lettre reçue de la Municipalité de La Conception demandant le soutien des municipalités de la MRC des Laurentides relativement au redécoupage électoral, ayant comme conséquence de soustraire la Municipalité de la Conception de la même circonscription que la région de Mont-Tremblant. Une résolution sur ce sujet sera adoptée dans la présente séance.

3.3 APLÉ

Rien à signaler.

3.4 Suivi de la dernière séance

En réponse à la question posée par Mme Susanne Sylvestre lors de la dernière séance du conseil, relativement à la possibilité de mettre des barrures sur les conteneurs à déchets, de tels dispositifs existes. Il reste à en connaître le coût.

3.5 Période de questions

Bruce Perron	Pourquoi les réponses aux questions ne se retrouvent-elles pas dans les procès-verbaux?
Bruce Perron	Quel est le statut concernant les cas de M. Spector et de Mme Dooley?
Delia Miller	Pourquoi le certificat de localisation n'a-t-il pas été exigé?
Tom Larder	Pour le cas de M. Spector, un permis a-t-il été émis?
Bruce Perron	Suivant les discussions du CCU, est-ce qu'il y a eu des modifications réglementaires relativement à la hauteur des abris à bateau et du nombre d'étages?
André Bellerose	Est-ce qu'un sentier sera aménagé pour permettre l'accès aux quais du parc des résidents?
Bruce Perron	Il a été constaté que les barrières du débarcadère étaient souvent ouvertes. Pourquoi?
Kevin O'Shaughnessy	Relativement à la présence de chasseurs, qu'est-ce qui peut être fait?
Bruce Perron	Relativement au projet de Hydro-Québec, est-ce que la situation sera suivie par Biofilia?
Bruce Perron	Relativement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville en hiver, pourquoi l'hôtel de ville n'est-elle pas ouverte la fin de semaine?
Bruce Perron	À propos du site internet, pourquoi n'est-il pas encore prêt?
Bruce Perron	Quand sera transmis au BLPA le chèque pour la réparation des quais de l'île Goulden dans le cadre du pacte rural?

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, Caroline Dion, présente son rapport pour le mois d'octobre 2012:

Les conteneurs au débarcadère ainsi que sur le chemin Florestine ont été contaminés par des matières non acceptées. Il en résulte des coûts de 435\$ + taxes pour en disposer.

- Permis (5), certificats d'autorisation (2). Voir liste ci-jointe.
- Mutations (5)
 - Donation de Delia Miller à Kevin O'Shaughnessy, ile #8, canton de Montcalm,
 - Vente de Domaine Lac des Écorces à Kalacom Strategies Inc, lots 13-2, 13-3, 13-4, 13-5, 14-2, 14-3, 14-4, 14-5, 14-6, 15-1, 15-2, 15-3, 15-4, 11P, 12P, 13P, 14P, 15P, rang 4, canton de Montcalm,
 - Vente de Gerhard W. Flohr a David McMillan et Julie Sanchez, lot 19-6, rang 6, canton de Montcalm (LDE 8290);
 - Vente de Elmar Bange et Sonia Jobst à Samatha McDougall, lot 5-2, rang 6, canton de montcalm (LDE 2703);
 - Vente de Jeffrey J. Janovich et Jacqueline Smith à Jean-Guy Brunelle, lots 15-20, rang 6, canton de montcalm (LDE 7789).

4.2 Résolution 2012-87 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
3287		\$1,902.64	2012/10/19	Paie pour période finissant 2012-10-20
3288		\$1,282.11	2012/10/19	Paie pour période finissant 2012-10-20
EFT-52	Hydro-Québec	\$327.44	2012/10/19	Électricité - Hôtel de Ville
EFT-51	Bell Mobilité	\$89.51	2012/10/25	Téléphones mobiles - employés
EFT-49	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	2012/10/25	Pagette - premier répondant
3289		\$1,902.64	2012/11/02	Paie pour période finissant 2012-11-03
3290		\$1,282.11	2012/11/02	Paie pour période finissant 2012-11-03
EFT-55	Mastercard	\$132.51	2012/11/05	Dépenses - Hôtel de Ville
3291		\$3,045.45	2012/11/06	Paie pour période finissant 2012-11-10
3292	Barbé, Laurent	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3293	Chadwick, Michael Jake	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3294	Dubois, Jean	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3295	Fredette, Marc	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3296	Lloyd, Stephen	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3297	MacNab, Bruce	\$725.06	2012/11/07	Rémunération conseiller 2012
3298	Trépanier, Luc	\$2,175.17	2012/11/07	Rémunération maire 2012
EFT-58	Hydro-Québec	\$240.86	2012/11/09	Électricité - Débarcadère
EFT-54	Bell Canada	\$138.30	2012/11/09	Téléphone - Hôtel de Ville
3299		\$864.20	2012/11/10	Paie pour période finissant 2012-11-10
3300		\$347.69	2012/11/10	Paie pour période finissant 2012-11-10
		\$18,116.61		Total - Règlement 213
3301	Bark Lake Protective Association	\$9,000.00	2012/11/10	1er versement - Pacte Rural 2012-2013
3302	Biofilia	\$3,140.94	2012/11/10	Honoraires professionnels - consultation
3303	Chadwick, Michael Jake	\$533.18	2012/11/10	Dépenses - Conseiller
3304	Genivar	\$4,139.10	2012/11/10	Honoraires professionnels - barrage
3305	Lechasseur Avocats Ltée	\$24,555.39	2012/11/10	Honoraires professionnels - légal
3306	Ministre des Finances du Québec (CEA	\$66.71	2012/11/10	Analyse d'eau
3307	Ministre des Finances du Québec (CEH	\$489.78	2012/11/10	Droits des eaux - quais publics
3308	Roy, Dave Williams	\$135.87	2012/11/10	Dépenses - Inspecteur en bâtiment
3309	Sun Media	\$271.34	2012/11/10	Avis public - dépôt du rôle triennal
3310	Trépanier, Luc	\$91.18	2012/11/10	Dépenses - Maire
	TOTAL	\$60,540.10		

ADOPTÉE

4.3 Règlement 217 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le maire Luc Trépanier demande à chacun des membres du Conseil s'ils ont reçu le projet de règlement au moins deux (2) jours juridiques avant la séance, et s'ils ont lu le projet de règlement. Tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu et l'avoir lu.

4.3.1 Résolution 2012-88 – Dispense de lecture du projet de règlement 217

Considérant que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement 217 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le projet de règlement 217 et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du projet de règlement 217 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

ADOPTÉE

4.3.2 Adoption du règlement 217

Conformément à la loi, le maire Luc Trépanier explique que le Règlement n°217 instaure un Code d'éthique pour les employés municipaux, incluant des salariés selon la *Loi sur les*

normes du travail. Ce règlement est sans conséquences financières pour la Ville, à part une formation que devra suivre les employés.

Résolution 2012-89 – Adoption du Règlement n°217

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, que le Conseil de la Ville de Barkmere adopte le Règlement n°217.

Personne ne demande le vote.

Par conséquent, le Règlement n°217 est adopté.

4.4 Dépôt des états financiers intérimaires au 31 octobre 2012

La directrice générale procède au dépôt des états financiers au 31 octobre 2012.

4.5 Rapport du Maire sur la situation financière

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, voici, tel que présenté à la séance du Conseil municipal de Barkmere tenue le 10 novembre 2012, mon rapport sur la situation financière de la Ville de Barkmere.

États financiers et rapport du vérificateur au 31 décembre 2011

À la séance du 13 octobre 2012, les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011 ont été déposés. Ceux-ci faisaient état d'un surplus d'exercice avant investissement de 115 424\$, pour un résultat net de 125 504\$. Nous nous attendions à un surplus important, grâce aux économies significatives réalisées dans la gestion de la Ville par le Conseil. Mais le surplus réalisé a dépassé de beaucoup nos prévisions. Cela est dû surtout à d'importantes dépenses qui ont été reportées en 2012, et une modification aux procédures comptables visant à enregistrer tous les revenus dans l'année où ils sont générés au lieu de l'année où ils sont encaissés. Malgré cela, le surplus non-affecté de la Ville était de 197 497\$ à la fin de l'année 2011. Ce surplus nous a permis de remettre une partie des fonds aux contribuables en réduisant la taxe générale de 6% pour l'année 2012.

Programme triennal d'immobilisations

Tel que prévu, la Ville a procédé en 2012 à l'investissement dans un parc pour l'usage des résidents, compensé en partie par une subvention du programme du Pacte Rural, et pour l'autre partie par l'utilisation du Fonds des parcs et terrains de jeux. Le plan initial s'est transformé d'un parc en rive du Lac des Écorces en un quai flottant, permettant un plus grand ensoleillement, et un meilleur accès à la baignade. Des difficultés administratives ont empêché l'ouverture officielle du parc, qui est reportée en 2013. La Ville a également débuté les travaux préliminaires de réfection du barrage, avec la préparation des plans et devis, et des diverses demandes d'autorisation.

En 2013, nous devrions investir plus de 400 000\$ pour la réfection du barrage, une obligation du Ministère de l'Environnement. Nous avons demandé une subvention de 355 000\$ provenant de la taxe fédérale sur l'essence, mais à ce jour, la décision du Ministère des Affaires municipales se fait toujours attendre. Bien que l'engagement d'un consultant indépendant nous a permis de réduire substantiellement les coûts du projet, la Ville devra probablement se résoudre à faire un règlement d'emprunt, pour la première fois de son histoire.

En 2013 également, la Ville investira dans l'achat de bacs pour la collecte de matières résiduelles porte-à-porte dans le noyau villageois.

Indications préliminaires sur les résultats au 31 décembre 2012

En se basant sur les états financiers non-vérifiés au 31 octobre 2012, déposés par la directrice générale à la séance du Conseil municipal du 10 novembre, nous prévoyons, sous toutes réserves, que la Ville de Barkmere devrait montrer un surplus d'exercice d'environ 15 000\$ pour l'exercice financier en cours.

Il est important de noter que ce résultat a été rendu possible par les efforts de rationalisation des dépenses entreprises par le Conseil municipal et l'administration depuis 2010. Également, un grand nombre de transactions immobilières ont permis à la Ville de percevoir un montant important de droits de mutation. N'eût été de ces efforts et de ces revenus, la Ville aurait dû éponger un déficit important, vu les frais légaux importants qui ont été engagés afin de faire respecter la réglementation municipale pour la construction de chemins autour du Lac.

Orientations générales pour le budget 2013

L'an dernier, nous avons réussi à diminuer les taxes foncières d'environ 6%, après les avoir réduites de 3% l'année précédente. Bien que nous désirions poursuivre sur cette voie en 2013, compte tenu des surplus réalisés par la Ville, nous devons être très prudents. La bataille juridique entreprise par la Ville pour le respect de ses règlements se poursuivra en 2013. Il y a toujours un flou entourant la subvention relié à la réfection du barrage. Et le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, accompagnée d'une hausse des quotes-parts de la MRC des Laurentides, ainsi qu'une hausse de notre contribution à la Sûreté du Québec, font en sorte qu'il faudra budgéter de façon serrée en 2013. Le service d'incendie de Montcalm-Huberdeau a également dépassé son budget en 2012, en plus de procéder à l'achat de nouvel équipement, ce qui affectera grandement notre part du financement du service en 2013.

Au contraire de la plupart des autres municipalités au Québec, nous croyons que le budget de la Ville doit suivre la capacité de payer des résidents. Le compte de taxes n'est pas un robinet que l'on ouvre pour combler des dépenses toujours grandissantes. Nous croyons qu'il vaut mieux colmater les fuites, et cesser d'arroser le gazon lorsqu'il pleut. Et comme nous avons accumulé une réserve financière pour la Ville, nous croyons qu'il est juste que les contribuables bénéficient de ces résultats. Nous entrevoyons donc de baisser la taxe générale pour une troisième année consécutive, soit de 2% pour 2013. À regarder toutes les municipalités qui vont au contraire augmenter encore et toujours le fardeau fiscal de leurs contribuables, c'est un accomplissement dont nous pouvons être très fiers! Il est vrai qu'à Barkmere, nous sommes bien différents...

Je vous remercie de votre confiance et de votre support.

Luc Trépanier,
Maire

4.6 Avis de motion – Règlement 218 établissant les taux de taxes générales et spéciales de la Ville de Barkmere pour l'année 2013

Le conseiller Marc Fredette donne un avis de motion pour la présentation d'un projet de règlement visant à établir les taux de taxes générales et spéciales pour 2013. Ce règlement, avec le budget annuel de 2013, ainsi qu'un plan triennal d'immobilisation, sera présenté à une séance extraordinaire du Conseil portant sur le budget qui sera tenue le samedi 8 décembre 2012, à 10h00, au Centre communautaire de la Ville de Barkmere, Québec.

5. Environnement

5.1 Qualité de l'eau

Le conseiller Jake Chadwick explique les derniers résultats des tests obtenus visant à mesurer les niveaux de coliformes fécaux, de Ph et de phosphore du lac et des ruisseaux. Les résultats sont dans l'ensemble très bons.

Le maire Luc Trépanier remercie le conseiller Chadwick et son équipe pour le travail accompli pour la collecte d'échantillons pour la préservation du lac.

6. Services publics

6.1 Voirie

6.1.1 Résolution 2012- 90 – Contrat de déneigement de l'Hôtel de Ville pour 2012-2013

Considérant les soumissions reçues pour le contrat de déneigement et sablage pour la saison 2012-2013;

Considérant que Jenko Mini Excavation Inc est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le contrat de déneigement soit accordé à Jenko Mini Excavation Inc pour la saison 2012-2013

Que le contrat inclut les termes et conditions suivants:

A) Enlèvement de la neige et sablage pour:

- Ch. des Jésuites;
- Aires de service du Centre communautaire et de l'Hôtel de Ville;
- Aires des conteneurs à déchets au débarcadère et au chemin Florestine;

B) Présentation par l'entrepreneur d'une preuve d'assurance de responsabilité civile.

Que le montant du contrat soit de 2 300\$ plus les taxes applicables, et payé en 2 versements: le 15 janvier 2013 et le 15 mai 2013.

ADOPTÉE

6.1.2 Résolution 2012- 91 – Contrat de déneigement du chemin Duncan

Considérant le Règlement 212 créant une réserve financière pour les dépenses d'entretien du chemin Duncan;

Considérant l'offre reçue de Gilbert Miller et Fils Ltée pour le contrat de déneigement et sablage du chemin Duncan pour la saison 2012-2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le contrat de déneigement du chemin Duncan soit accordé à Gilbert Miller et fils Ltée pour la saison 2012-2013;

Que le montant du contrat soit de 5 800\$ plus taxes, et payé en deux (2) versements: le 15 janvier 2013 et le 15 mai 2013.

ADOPTÉE

7. Loisirs et culture

7.1 Parcs

7.1.1 Résolution 2012-92 - Contrat d'excavation pour le parc des résidents

Considérant le projet de parc pour les résidents;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'excavation afin d'aménager les lieux;

Considérant l'approbation reçue du Ministère de l'Environnement (MDDEP) ;

Considérant la subvention octroyée dans le cadre du programme de Pacte rural pour ces travaux;

Considérant la soumission reçue de Gilbert Miller et Fils Ltée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere octroie à Gilbert Miller et fils Ltée le contrat d'excavation ;

Que le coût de ces travaux n'excède pas la somme de 4 245\$, excluant les taxes.

Que la différence entre le montant de la subvention et le coût des travaux soit puisée à même le Fonds des parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

8. Communications

8.1 Bulletin

Le conseiller Jean Dubois informe que le prochain bulletin sera envoyé par la poste ou par courriel, selon

9. M.R.C. et affaires gouvernementales

9.1 Rapport du maire

Le conseiller Marc Fredette relate qu'au dernier Conseil des maires de la MRC plusieurs sujets ont été discutés, mais il a été principalement question du budget. Une augmentation des dépenses de l'ordre de 4% est envisagée, mais tous les maires s'entendent qu'elles doivent être réduites.

Le maire Luc Trépanier rajoute que l'augmentation serait réduite à 2.5%.

9.2 Résolution 2012-93 – Étude de potentiel pour la forêt de proximité

Considérant que la MRC des Laurentides a un montant disponible de \$15,000 alloué à la Ville de Barkmere pour faire une étude de potentiel pour les forêts de proximité dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Considérant que cette étude permettra à la Ville de connaître le potentiel environnemental et économique des forêts publiques situées sur son territoire ;

Considérant que pour bénéficier de cette somme, la Ville doit contribuer à raison de 10%, soit 1 500\$.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere procède à une étude de potentiel pour la forêt de proximité;

Que cette dépense n'excède pas la somme de 1 500\$;

ADOPTÉE

9.3 Résolution 2012-94 - Appui à la municipalité de La Conception – Objection au redécoupage électoral fédéral

Considérant que les nouvelles limites proposées en vue du redécoupage électoral fédéral scindent la MRC des Laurentides, retranchant les municipalités de La Conception, Labelle, Brébeuf et La Minerve, pour rejoindre la région de l'Outaouais et du Témiscamingue;

Considérant l'objection du conseil municipal de la municipalité de La Conception quant à ces nouvelles limites proposées;

Considérant que la population de la municipalité de la Conception participe à part entière au développement économique et social de la région de Mont-Tremblant de par ses déplacements, de son utilisation des commodités et de la fréquentation des installations touristiques et communautaires;

Considérant que la population de la municipalité de la Conception fréquente également en majorité les établissements scolaires et de santé situés à Mont-Tremblant et à Ste-Agathe-des Monts;

Considérant les projets de développements domiciliaires chevauchant les territoires de Mont-Tremblant et de La Conception et les différents partenariats en cours existants avec la Ville de Mont-Tremblant;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere appui la municipalité de La Conception afin que celle-ci demeure partie à la circonscription électorale fédérale Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE

10. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 décembre 2012, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

10.1 Résolution 2012-95 - Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Laurent Barbé, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, Secrétaire-trésorière

Permis et Certificats 2012 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE
	Year	Category	Number		
15-oct-12	2012	C	29	Construction	3495
11-oct-12	2012	C	30	Rénovation	1187
11-oct-12	2012	C	31	Installation septique	1187
18-oct-12	2012	C	34	Rénovation	8450
30-oct-12	2012	C	35	Rénovation	1663

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE
	Year	Category	Number		
25-oct-12	2012	CA	50	Abattage d'arbres	3495
29-oct-12	2012	CA	51	Abattage d'arbres	4398